

BRVM 10	194,01
Variation Jour	↑ 0,07 %
Variation annuelle	↓ -11,67 %



BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

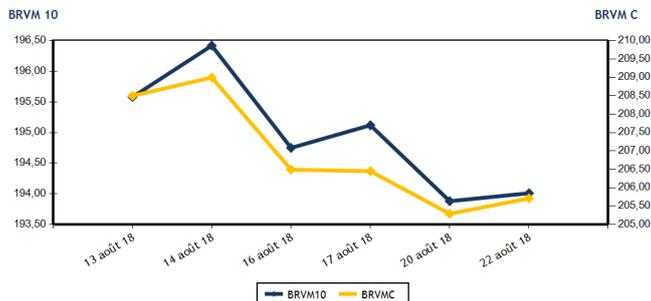
N° 157

mercredi 22 août 2018

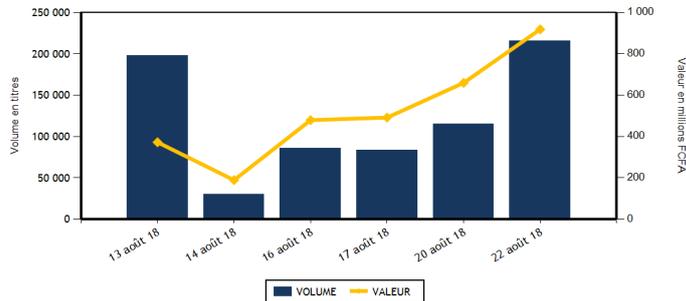
Site : www.brvm.org

BRVM Composite	205,71
Variation Jour	↑ 0,20 %
Variation annuelle	↓ -15,37 %

Evolution des indices



Volumes et valeurs transigés



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	5 785 739 724 405	0,20 %
Volume échangé	205 866	78,15 %
Valeur transigée (FCFA)	820 128 866	24,38 %
Nombre de titres transigés	38	8,57 %
Nombre de titres en hausse	13	85,71 %
Nombre de titres en baisse	14	-36,36 %
Nombre de titres inchangés	11	83,33 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	3 197 331 817 272	0,00 %
Volume échangé	10 000	199 900,00 %
Valeur transigée (FCFA)	98 000 000	195 900,00 %
Nombre de titres transigés	1	0,00 %
Nombre de titres en hausse	0	
Nombre de titres en baisse	0	
Nombre de titres inchangés	1	0,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
UNIWAX CI (UNXC)	3 095	7,47 %	-27,52 %
BANK OF AFRICA NG (BOAN)	4 200	6,33 %	-15,15 %
TOTAL CI (TTLC)	1 895	5,28 %	-31,83 %
SAPH CI (SPHC)	3 050	5,17 %	-1,45 %
PALM CI (PALC)	3 300	4,76 %	-40,00 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SUCRIVOIRE (SCRC)	1 000	-6,10 %	-12,28 %
FILTISAC CI (FTSC)	3 000	-4,61 %	-39,09 %
BOLLORE (SDSC)	3 000	-2,91 %	-39,88 %
BANK OF AFRICA BF (BOABF)	4 800	-1,94 %	-32,87 %
VIVO ENERGY CI (SHEC)	985	-1,50 %	9,44 %

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	12	71,51	0,69 %	-30,57 %	4 168	6 335 505	18,73
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	625,20	0,06 %	-11,38 %	25 820	443 758 905	18,87
BRVM - FINANCES	14	75,48	0,17 %	-13,80 %	164 767	348 752 121	7,81
BRVM - TRANSPORT	2	725,85	-2,87 %	-39,65 %	803	2 408 900	12,42
BRVM - AGRICULTURE	5	145,71	2,20 %	-20,59 %	3 633	8 989 310	9,29
BRVM - DISTRIBUTION	7	292,77	1,07 %	-14,00 %	6 675	9 884 125	16,60
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	364,00	0,00 %	63,89 %	0	0	4,52
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	12,84	
Taux de rendement moyen du marché	6,70	
Taux de rentabilité moyen du marché	8,03	
Nombre de sociétés cotées	45	
Nombre de lignes obligataires	41	
Volume moyen annuel par séance	6 930,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	10 833 184,24	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	27,43	
Ratio moyen de satisfaction	22,46	
Ratio moyen de tendance	81,89	
Ratio moyen de couverture	122,11	
Taux de rotation moyen du marché	0,02	
Prime de risque du marché	1,79	
Nombre de SGI participantes	23	

Définitions

Volume moyen annuel par séance = Valeur annuel échangé / nombre de séances
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé/capi flottante)
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat



MARCHE DES ACTIONS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour		Variation jour	Séance de cotation		Cours Référence	Variation de l'année précédente	Dernier dividende payé		Rdt. Net	PER
			Ouv.	Clôt.		Volume	Valeur			Montant net	Date		
SECTEUR - INDUSTRIE		71,51	points	↑	0,69 %								
CABC	SICABLE CI	1 295	1 295	1 295	0,00 %	140	181 300	1 295	17,19 %	100,00	31-mai-18	7,72 %	7,82
FTSC	FILTISAC CI	3 145	3 000	3 000	-4,61 %	32	95 550	3 000	-39,09 %	161,27	16-août-18	5,38 %	16,98
NEIC	NEI-CEDA CI	200	200	200	0,00 %	1 500	300 000	200	440,54 %	9,00	28-juin-01		5,05
NTLC	NESTLE CI	1 895	1 890	1 890	-0,26 %	42	79 380	1 890	-0,53 %	31,50	12-août-11		
SEMC	CROWN SIEM CI	13 590	13 580	13 580	-0,07 %	1	13 580	13 580	-2,13 %	676,80	29-sept.-17	4,98 %	57,18
SIVC	AIR LIQUIDE CI	490	490	500	2,04 %	659	328 910	500	25,00 %	63,00	29-sept.-17	12,60 %	
SLBC	SOLIBRA CI	60 000	NC	NC	0,00 %			60 000	-52,00 %	2 322,00	14-juin-18	3,87 %	23,24
SMBC	SMB CI	18 595	NC	NC	0,00 %			18 595	144,03 %	450,00	18-juil.-12		4,83
STBC	SITAB CI	1 975	1 975	1 980	0,25 %	376	743 000	1 980	-45,00 %	206,20	19-juin-17	10,41 %	
TTRC	TRITURAF CI-Ste en Liquidation	490	SP	SP	0,00 %			490	0,00 %	1 440,00	19-juil.-02		
UNLC	UNILEVER CI	10 955	10 955	10 955	0,00 %	70	766 850	10 955	28,88 %	1 233,00	9-juil.-12		
UNXC	UNIWAX CI	2 880	2 850	3 095	7,47 %	1 348	3 826 935	3 095	-27,52 %	173,70	13-juil.-18	5,61 %	16,00
TOTAL						4 168	6 335 505						18,73
SECTEUR - SERVICES PUBLICS		625,20	points	↑	0,06 %								
CIEC	CIE CI	1 505	1 510	1 505	0,00 %	3 472	5 239 285	1 505	-28,33 %	31,95	20-juil.-18	2,12 %	42,42
ONTBF	ONATEL BF	7 850	7 855	8 000	1,91 %	2 695	21 465 325	8 000	-16,32 %	727,91	6-juin-18	9,10 %	9,62
SDCC	SODE CI	3 800	3 900	3 900	2,63 %	100	390 000	3 900	-34,01 %	270,00	28-sept.-17	6,92 %	12,89
SNTS	SONATEL SN	21 350	21 300	21 305	-0,21 %	19 553	416 664 295	21 305	-9,34 %	1 500,00	23-mai-18	7,04 %	10,54
TOTAL						25 820	443 758 905						18,87
SECTEUR - FINANCES		75,48	points	↑	0,17 %								
BICC	BICI CI	5 500	5 500	5 500	0,00 %	31	170 500	5 500	-35,22 %	213,56	2-juil.-18	3,88 %	9,87
BOAB	BANK OF AFRICA BN	5 015	5 040	5 010	-0,10 %	10 792	53 962 400	5 010	-32,75 %	407,00	15-mai-18	8,12 %	6,81
BOABF	BANK OF AFRICA BF	4 895	4 895	4 800	-1,94 %	36 287	174 183 445	4 800	-32,87 %	358,00	7-mai-18	7,46 %	7,01
BOAC	BANK OF AFRICA CI	3 900	3 900	3 995	2,44 %	1 110	4 353 500	3 995	-18,47 %	295,00	6-juin-18	7,38 %	7,37
BOAM	BANK OF AFRICA ML	2 955	2 950	3 000	1,52 %	344	1 019 915	3 000	-42,31 %	290,00	31-mai-18	9,67 %	6,16
BOAN	BANK OF AFRICA NG	3 950	4 000	4 200	6,33 %	4 106	17 220 300	4 200	-15,15 %	379,00	31-mai-18	9,02 %	7,50
BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL	2 375	2 375	2 400	1,05 %	6 401	15 214 125	2 400	-4,00 %	160,00	2-mai-18	6,67 %	5,70
CBIBF	CORIS BANK INTERNATIONAL	8 200	8 200	8 200	0,00 %	915	7 357 400	8 200	-18,00 %	336,00	5-juil.-18	4,10 %	13,41
ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	23 700	23 800	24 000	1,27 %	2 496	58 721 800	24 000	-19,14 %	1 844,00	22-juin-18	7,68 %	9,95
ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	21	21	21	0,00 %	100 081	2 101 701	21	23,53 %	1,21	28-avr.-17	5,75 %	2,99
NSBC	NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	7 995	7 990	7 940	-0,69 %	385	3 076 330	7 940	-17,81 %	466,10	25-juin-18	5,87 %	9,42
SAFC	SAFCA CI	5 500	5 500	5 500	0,00 %	8	44 000	5 500	-49,54 %	576,00	29-juil.-11		
SGBC	SGB CI	11 000	10 800	10 985	-0,14 %	763	8 146 955	10 985	-4,89 %	585,00	17-juil.-18	5,33 %	8,62
SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	3 090	3 050	3 050	-1,29 %	1 048	3 179 750	3 050	-10,29 %	189,00	8-juin-18	6,20 %	6,77
TOTAL						164 767	348 752 121						7,81
SECTEUR - TRANSPORT		725,85	points	↓	-2,87 %								
SDSC	BOLLORE	3 090	3 005	3 000	-2,91 %	803	2 408 900	3 000	-39,88 %	182,00	30-mai-18	6,07 %	12,42
SVOC	MOVIS CI	2 695	NC	NC	0,00 %			2 695	-15,91 %	270,00	5-juil.-99		
TOTAL						803	2 408 900						12,42

MARCHE DES ACTIONS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour		Variation jour	Séance de cotation		Cours Référence	Variation de l'année précédente	Dernier dividende payé		Rdt. Net	PER
			Ouv.	Clôt.		Volume	Valeur			Montant net	Date		
SECTEUR - AGRICULTURE		145,71	points		↑	2,20 %							
PALC	PALM CI	3 150	3 165	3 300	4,76 %	202	654 450	3 300	-40,00 %	120,30	29-sept.-17	3,65 %	5,86
SCRC	SUCRIVOIRE	1 065	1 000	1 000	-6,10 %	1 101	1 146 110	1 000	-12,28 %	137,25	29-sept.-17	13,73 %	6,23
SICC	SICOR CI	3 600	3 600	3 600	0,00 %	40	144 000	3 600	-8,86 %	1 919,00	25-sept.-00		21,48
SOGC	SOGB CI	3 305	3 300	3 300	-0,15 %	237	783 100	3 300	-21,43 %	432,00	23-juil.-18	13,09 %	6,84
SPHC	SAPH CI	2 900	3 050	3 050	5,17 %	2 053	6 261 650	3 050	-1,45 %	116,20	13-juin-14		6,06
TOTAL						3 633	8 989 310						9,29
SECTEUR - DISTRIBUTION		292,77	points		↑	1,07 %							
ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	1 290	1 285	1 290	0,00 %	65	83 555	1 290	-35,50 %	98,97	20-juin-18	7,67 %	14,18
BNBC	BERNABE CI	2 550	NC	NC	0,00 %			2 550	-17,74 %	63,00	25-juil.-18	2,47 %	7,96
CFAC	CFAO MOTORS CI	610	620	605	-0,82 %	1 167	708 250	605	53,16 %	9,90	27-juil.-18	1,64 %	26,98
PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI	137 015	NC	NC	0,00 %			137 015	-52,52 %	13 500,00	25-sept.-17	9,85 %	32,11
SHEC	VIVO ENERGY CI	1 000	995	985	-1,50 %	140	138 150	985	9,44 %	42,86	23-juil.-18	4,35 %	12,40
TTLIC	TOTAL CI	1 800	1 795	1 895	5,28 %	3 780	6 791 510	1 895	-31,83 %	97,00	30-juin-17	5,12 %	11,45
TTLS	TOTAL SN	1 420	1 420	1 420	0,00 %	1 523	2 162 660	1 420	-25,26 %	56,25	27-juil.-18	3,96 %	11,13
TOTAL						6 675	9 884 125						16,60
AUTRES SECTEURS		364,00	points		→	0,00 %							
STAC	SETAO CI	295	NC	NC	0,00 %			295	63,89 %				4,52
TOTAL						0	0						4,52
TOTAL - Marché des actions						205 866	820 128 866						

MARCHE DES DROITS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour		Variation jour	Séance de cotation		Cours Référence	Variation depuis l'origine	Parité	Periode de négociation	
			Ouv.	Clôt.		Volume	Valeur				Début	fin
TOTAL												
TOTAL - Marché des droits												

TROISIEME COMPARTIMENT - BRVM PETITES CAPITALISATIONS

Symbole	Titre	Cours Précédent	Cours du jour		Variation jour	Séance de cotation		Cours Référence	Variation depuis l'origine
			Ouv.	Clôt.		Volume	Valeur		
TOTAL									
TOTAL - 3ème Compartiment - BRVM PC									

Légende:
 (d) Ex-dividende
 Cours du jour: Ouv.: Ouverture Clôt.: Clôture Moy.: Moyen
 Mentions: NC: Non Coté Ex-c: Ex-coupon Ex-d: Ex-droit SP: Suspendu Val-T: Valeur Théorique
 PER = Cours / BNPA selon les données disponibles Rdt. Net: Rendement net (DNPA / Cours)
 Comp.: 1 - Premier Compartiment 2 - Second Compartiment 3 - Compartiment de croissance
 Ratio de liquidité = Titres échangés / Volume des ordres de vente
 : Progression de l'indice sectoriel : Stabilité de l'indice sectoriel : Recul de l'indice sectoriel

MARCHE DES OBLIGATIONS

Symbole	Titre	Valeur nominale	Cours Précédent	Cours du jour	Cours Référence	Séance de cotation	Coupon couru	Coupon d'intérêt	Eché.	Type Amort	
						Volume	Valeur	Période	Montant net		
OBLIGATIONS D'ETAT											
EOM.01	ETAT DU MALI 6.20% 2016-2023	8 333	8 333	NC	8 333		128,81	A	516,65	23-mai-19	ACD
EOM.02	Etat du Mali 6.50% 2017-2024	10 000	10 000	NC	10 000		220,82	A	650,00	20-avr.-19	AC
EOS.04	ETAT SENEGAL 6.70% 2012-2019	4 000	4 000	NC	4 000		184,30	A	268,00	14-déc.-18	ACD
EOS.05	ETAT SENEGAL 6.50% 2013-2023	10 000	10 000	NC	10 000		42,39	S	325,00	29-janv.-19	ACD
EOS.06	ETAT SENEGAL 6.50% 2014-2021	7 000	7 000	NC	7 000		107,57	S	227,50	27-nov.-18	ACD
EOS.07	ETAT SENEGAL 6.30% 2015-2025	10 000	10 000	NC	10 000		153,62	S	317,59	25-nov.-18	ACD
TPBF.03	TPBF 6,50% 2013-2020	10 000	10 000	NC	10 000		150,14	S	325,00	29-nov.-18	ACD
TPBF.04	TPBF 6.50% 2017-2027	10 000	10 000	NC	10 000		39,18	S	327,67	31-janv.-19	ACD
TPBF.05	TPBF 6,50% 2017-2024	10 000	10 000	NC	10 000		95,90	S	325,00	29-déc.-18	ACD
TPBJ.01	TPBJ 6.50% 2017-2027	10 000	10 000	NC	10 000		243,97	A	650,00	7-avr.-19	ACD
TPCI.015	TPCI 6.30% 2013-2018	10 000	10 000	NC	10 000		137,70	S	315,00	3-déc.-18	ACD
TPCI.016	TPCI 6.55% 2014-2022	10 000	10 000	NC	10 000		168,68	A	655,00	20-mai-19	ACD
TPCI.017	TPCI 3% 2014-2024	10 000	10 000	NC	10 000		52,46	S	150,00	19-déc.-18	ACD
TPCI.018	TPCI 5.85% 2014-2021	10 000	10 000	NC	10 000		102,30	S	292,50	19-déc.-18	ACD
TPCI.019	TPCI 5.99% 2015-2025	10 000	10 000	NC	10 000		164,11	A	599,00	14-mai-19	ACD
TPCI.020	TPCI 5.85% 2015-2022	10 000	10 000	NC	10 000		222,17	S	292,50	5-oct.-18	ACD
TPCI.021	TPCI 6% 2016-2028	10 000	10 000	NC	10 000		223,56	A	600,00	8-avr.-19	ACD
TPCI.022	TPCI 5.90% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000		109,92	A	590,00	15-juin-19	ACD
TPCI.023	TPCI 5.90% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000		449,37	A	590,00	17-nov.-18	ACD
TPCI.024	TPCI 6.25% 2017-2029	10 000	9 990	NC	9 990		245,90	S	312,50	30-sept.-18	ACD
TPCI.025	TPCI 5,95% 2017-2024 A	10 000	9 800	NC	9 800		195,08	S	297,50	24-oct.-18	ACD
TPCI.026	TPCI 5,95% 2017-2024 B	10 000	10 000	NC	10 000		168,15	S	297,50	10-nov.-18	ACD
TPTG.01	TPTG 6,90% 2018-2023	10 000	10 000	NC	10 000		50,63	S	345,00	26-janv.-19	AC
TOTAL						0	0				
OBLIGATIONS REGIONALES											
BIDC.03	BIDC-EBID 6.50% 2014-2021	10 000	10 000	NC	10 000		259,65	S	325,00	28-sept.-18	ACD
BIDC.04	BIDC-EBID 6.10% 2017-2027	10 000	9 800	9 800	9 800	10 000	98 000 000	A	610,00	16-juin-19	ACD
BOAD.011	BOAD 5.95% 2012-2019	10 000	10 000	NC	10 000		275,49	A	595,00	6-mars-19	ACD
BOAD.012	BOAD 5.95% 2014-2021	10 000	10 000	NC	10 000		389,60	A	595,00	26-déc.-18	ACD
CRRH.01	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2022	10 000	10 000	NC	10 000		14,92	S	305,00	13-févr.-19	AC
CRRH.02	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2024	10 000	10 000	NC	10 000		59,67	S	305,00	17-janv.-19	AC
CRRH.03	CRRH-UEMOA 6% 2013-2023	10 000	10 000	NC	10 000		193,44	S	300,00	26-oct.-18	AC
CRRH.04	CRRH-UEMOA 6% 2014-2024	10 000	9 950	NC	9 950		86,89	S	300,00	30-déc.-18	AC
CRRH.05	CRRH-UEMOA 5.85% 2015-2025	10 000	10 000	NC	10 000		78,53	S	294,90	4-janv.-19	AC
CRRH.06	CRRH-UEMOA 5.85% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000		79,48	S	292,50	3-janv.-19	ACD
CRRH.07	CRRH-UEMOA 5.95% 2017-2029	9 583	9 583	NC	9 583		150,30	S	285,10	17-nov.-18	AC
SHAF.03	SHELTER AFRIQUE 6.6% 2014-2021	6 000	6 000	NC	6 000		189,86	S	196,37	28-août-18	ACD
TOTAL						10 000	98 000 000				
OBLIGATIONS PRIVEES											
ORGT.01	ORAGROUP 6.75% 2013-2019	10 000	10 000	NC	10 000		145,70	S	337,50	4-déc.-18	ACD
SIFC.01	SIFCA 6.90% 2013-2021	10 000	10 000	NC	10 000		25,94	A	676,20	8-août-19	ACD
TOTAL						0	0				
SUKUK ET TITRES ASSIMILES											
SUKCI.S1	SUKUK CI 5.75% 2015-2020	10 000	10 000	NC	10 000		87,85	S	292,29	28-déc.-18	AC
SUKCI.S2	SUKUK CI 5.75% 2016-2023	10 000	10 000	NC	10 000		268,33	S	293,89	7-sept.-18	ACD
SUKSN.S2	SUKUK SN 6% 2016-2026	10 000	9 950	NC	9 950		45,00	S	306,67	26-janv.-19	ACD
SUKTG.S1	SUKUK TG 6.5% 2016-2026	10 000	10 000	NC	10 000			S		17-août-18	ACD
TOTAL						0	0				
TOTAL - Marché des obligations						10 000	98 000 000				

Légende :
 (*) Ex-Coupon couru (**) Ex-marge de profits
 Cours du jour: Ouv.: Ouverture Clôt.: Clôture Moy.: Moyen
 Type Amort: Type d'Amortissement IF: In Fine AC: Amortissement Constant AD: Amortissement Dégressif ACD: Amortissement Constant Différé
 Période: Périodicité de paiement des coupons A: Annuelle S: Semestrielle T: Trimestrielle
 Eché.: Échéance de paiement des intérêts
 Mentions: NC: Non Coté Ex-c: Ex-coupon ou Ex-droit SP: Suspendu

INFORMATIONS

OPERATIONS EN COURS

Emetteur	Opération
ONATEL BF	Fractionnement des actions à raison de deux (02) actions nouvelles pour une (1) action ancienne le 29/08/2018

AVIS

Entité	N°	Nature	Objet
CREPMF	46/2011 (RÉVISÉE)	Instruction CREPMF	Instruction relative a la classification et aux règles d'allocation d'actifs des organismes de placement collectif sur le Marche Financier Régional de l'UMOA

COMMUNIQUES

Emetteur	N°	Nature	Objet
ECOBANK TG	20180822-2	Communiqué de presse	Communiqué - ETI annonce la nomination de Josephine Anan-Ankomah au poste de Dir. Exécutive Groupe, Banque commerciale
ECOBANK TG	20180822-1	Communiqué de presse	Communiqué - ETI annonce la nomination de Yves Mayilamene au poste de Dir. Exécutif Groupe, RH
ECOBANK TG	20180822	Communiqué de presse	Communiqué - ETI annonce la nomination de Paul-Harry AITHNARD comme DG de ECOBANK CI et Dir. Régional pour la zone UEMOA

QUANTITES RESIDUELLES

MARCHE DES ACTIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente		Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
ABJC	SERVAIR ABIDJAN CI	84	1,270	/ 1,290	807	1 290
BICC	BICI CI			/ Marché	4	5 500
BNBC	BERNABE CI	26	2,405	/ 2,695	145	2 550
BOAB	BANK OF AFRICA BN	9	5,010	/ 5,040	181	5 010
BOABF	BANK OF AFRICA BF	75	4,700	/ 4,775	25	4 800
BOAC	BANK OF AFRICA CI	5	3,700	/ 3,995	105	3 995
BOAM	BANK OF AFRICA ML	166	2,950	/ 3,000	405	3 000
BOAN	BANK OF AFRICA NG	2 410	4,000	/ 4,200	4	4 200
BOAS	BANK OF AFRICA SENEGAL	208	2,300	/ 2,400	1 864	2 400
CABC	SICABLE CI			/ 1,295	20	1 295
CBIBF	CORIS BANK INTERNATIONAL	4	7,710	/ 8,190	8	8 200
CFAC	CFAO MOTORS CI	105	590	/ 605	350	605
CIEC	CIE CI	1 353	1,500	/ 1,550	39 973	1 505
ECOC	ECOBANK COTE D'IVOIRE	1 030	23,400	/ 24,000	1 160	24 000
ETIT	ECOBANK TRANS. INCORP. TG	174 946	21	/ 22	375 295	21
FTSC	FILTISAC CI			/ 3,000	8 826	3 000
NEIC	NEI-CEDA CI	1 225	195	/ 200	3 554	200
NSBC	NSIA BANQUE COTE D'IVOIRE	8	7,500	/ 7,940	8	7 940
N TLC	NESTLE CI			/ 1,890	1 173	1 890
ONTBF	ONATEL BF	10	7,910	/ 8,000	1 280	8 000
PALC	PALM CI	65	3,200	/		3 300
PRSC	TRACTAFRIC MOTORS CI			/ 137,000	19	137 015
SAFC	SAFCA CI			/ 5,630	214	5 500
SCRC	SUCRIVOIRE	2 000	990	/ 1,000	11	1 000
SDCC	SOE CI	66	3,900	/		3 900
SDSC	BOLLORE	21	2,975	/ 3,000	2 288	3 000
SEMC	CROWN SIEM CI			/ 13,500	2	13 580
SGBC	SGB CI	200	10,255	/ 10,985	265	10 985
SHEC	VIVO ENERGY CI	50	1,000	/ 1,005	585	985
SIBC	SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE			/ 3,050	124	3 050
SICC	SICOR CI	60	3,600	/		3 600
SIVC	AIR LIQUIDE CI	973	475	/ 500	681	500
SLBC	SOLIBRA CI	275	60,005	/ 62,000	273	60 000
SMBC	SMB CI	2	17,295	/ 18,595	8	18 595
SNTS	SONATEL SN	7	21,355	/ 21,380	50	21 305
SOGC	SOGB CI	19	3,305	/ 3,340	855	3 300
SPHC	SAPH CI	1	2,800	/ 3,115	10	3 050
STAC	SETAO CI			/ 295	500	295
STBC	SITAB CI	981	1,900	/		1 980
SVOC	MOVIS CI			/ 2,695	50	2 695
TTLC	TOTAL CI	10	1,750	/ 1,895	10	1 895
TTLS	TOTAL SN	288	1,420	/ 1,430	49	1 420
TTRC	TRITURAF CI-Ste en Liquidation			/		490
UNLC	UNILEVER CI	1 923	10,955	/ 11,000	16	10 955
UNXC	UNIWAX CI	141	2,820	/		3 095

QUANTITES RESIDUELLES**MARCHE DES DROITS**

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
---------	-------	-------------------------------	---------------------	--------------------------------	--------------------

TROISIEME COMPARTIMENT - BRVM PETITES CAPITALISATIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
---------	-------	-------------------------------	---------------------	--------------------------------	--------------------

QUANTITES RESIDUELLES
MARCHE DES OBLIGATIONS

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
ORGT.O1	ORAGROUP 6.75% 2013-2019		/		10 000
SIFC.O1	SIFCA 6.90% 2013-2021		/		10 000
EOM.O1	ETAT DU MALI 6.20% 2016-2023		/		8 333
EOM.O2	Etat du Mali 6.50% 2017-2024		/		10 000
EOS.O4	ETAT SENEGAL 6.70% 2012-2019		/		4 000
EOS.O5	ETAT SENEGAL 6.50% 2013-2023		/		10 000
EOS.O6	ETAT SENEGAL 6.50% 2014-2021		/		7 000
EOS.O7	ETAT SENEGAL 6.30% 2015-2025		/		10 000
TPCI.O23	TPCI 5.90% 2016-2026		/		10 000
TPCI.O24	TPCI 6.25% 2017-2029		/		9 990
TPCI.O25	TPCI 5,95% 2017-2024 A		/		9 800
TPCI.O26	TPCI 5,95% 2017-2024 B		/		10 000
TPTG.O1	TPTG 6,90% 2018-2023		/		10 000
TPCI.O17	TPCI 3% 2014-2024		/		10 000
TPCI.O18	TPCI 5.85% 2014-2021		/		10 000
TPCI.O19	TPCI 5.99% 2015-2025		/ 10,000	7 260	10 000
TPCI.O20	TPCI 5.85% 2015-2022		/		10 000
TPCI.O21	TPCI 6% 2016-2028		/		10 000
TPCI.O22	TPCI 5.90% 2016-2026		/		10 000
TPBF.O3	TPBF 6,50% 2013-2020		/		10 000
TPBF.O4	TPBF 6.50% 2017-2027	103	10,000	/	10 000
TPBF.O5	TPBF 6,50% 2017-2024		/ 10,000	150	10 000
TPBJ.O1	TPBJ 6.50% 2017-2027		/ 9,975	120	10 000
TPCI.O15	TPCI 6.30% 2013-2018		/		10 000
TPCI.O16	TPCI 6.55% 2014-2022		/		10 000
BIDC.O3	BIDC-EBID 6.50% 2014-2021		/		10 000
BIDC.O4	BIDC-EBID 6.10%2017-2027		/ 9,800	1 657	9 800
BOAD.O11	BOAD 5.95% 2012-2019	1 500	9,700	/	10 000
BOAD.O12	BOAD 5.95% 2014-2021		/		10 000
CRRH.O1	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2022		/		10 000
CRRH.O2	CRRH-UEMOA 6.10% 2012-2024		/		10 000
CRRH.O3	CRRH-UEMOA 6% 2013-2023		/		10 000
CRRH.O4	CRRH-UEMOA 6% 2014-2024		/		9 950
CRRH.O5	CRRH-UEMOA 5.85% 2015-2025		/		10 000
CRRH.O6	CRRH-UEMOA 5.85% 2016-2026		/		10 000
CRRH.O7	CRRH-UEMOA 5.95% 2017-2029		/		9 583
SHAF.O3	SHELTER AFRIQUE 6.6% 2014-2021		/ 6,000	112	6 000

SUKUK ET TITRES ASSIMILES

Symbole	Titre	Quantité résiduelle à l'achat	Cours Achat / Vente	Quantité résiduelle à la vente	Cours de Référence
SUKCI.S1	SUKUK CI 5.75% 2015-2020		/		10 000
SUKCI.S2	SUKUK CI 5.75% 2016-2023		/		10 000
SUKSN.S2	SUKUK SN 6% 2016-2026		/		9 950
SUKTG.S1	SUKUK TG 6.5% 2016-2026		/		10 000

CALENDRIER DES ASSEMBLEES GENERALES

ANNEE : 2018

Société	Nature	Date	Heure	Lieu
CORIS BANK INTERNATIONAL	Extraordinaire	29/08/2018	09:00:00	Hôtel SOPATEL Silmandé SA
MOVIS CI	Extraordinaire	26/07/2018	11:00:00	Amphithéâtre de l'immeuble CRRAE-UEMOA Sise au Plateau, Immeuble Versus Bank
MOVIS CI	Ordinaire	26/07/2018	09:30:00	Amphithéâtre de l'immeuble CRRAE-UEMOA Sise au Plateau, Immeuble Versus Bank
SMB	Mixte	05/07/2018	09:30:00	Amphithéâtre de la CGECI (La Maison de l'Entreprise) sis à Abidjan-plateau, à l'angle du boulevard de la République et l'Avenue Lamblin
TRACTAFRIC CI	Mixte	29/06/2018	17:00:00	Siège de TRACTAFRIC MOTORS Zone 3, Km 4, boulevard de Marseille, dans le hall HYUNDAI
SODECI	Ordinaire	27/06/2018	15:30:00	Espace Events sis à Abidjan, Cocody 2 Plateaux, Boulevard Latrille (initialement prévue le 20/06/2018 est reportée au 27/06/2018)
UNILEVER CI	Mixte	27/06/2018	09:30:00	Amphithéâtre de l'immeuble CRRAE-UEMOA Sise au Plateau, Immeuble Versus Bank
AIR LIQUIDE CI	Ordinaire	26/06/2018	10:00:00	Salle de Conférence de la CRRAE-UEMOA
BERNABE CI	Ordinaire	25/06/2018	11:00:00	Maison de l'Entreprise (CGECI), Abidjan-Plateau
NESTLE CI	Ordinaire	25/06/2018	10:00:00	LATRILLE EVENTS
SETAO CI	Ordinaire	22/06/2018	10:00:00	Hôtel TIAMA (Salle EBENE) - Abidjan
SAFCA CI	Ordinaire	22/06/2018	10:00:00	Siège de la société, 1,Rue des Carrossiers, Zone 3 C (Face SOCOCE TreichVille)
SITAB	Mixte	21/06/2018	10:30:00	Salle JEWELS de la Maison de l'Entreprise C.G.E.C.I au plateau
SICOR	Ordinaire	21/06/2018	09:30:00	Palm Club Hôtel Abidjan, Cocody, angle Boulevard Latrille - Route du Lycée technique
NEI-CEDA CI	Ordinaire	21/06/2018	10:00:00	Hôtel AZALAI, Boulevard VGE à ABIDJAN
CROWN SIEM CI	Mixte	20/06/2018	09:00:00	Siège de la CGECI, sis à la Maison de l'Entreprise, au Plateau, à l'Angle du Boulevard de la République et de l'Avenue Lamblin
CIE CI	Ordinaire	20/06/2018	10:00:00	Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire
TOTAL	Ordinaire	20/06/2018	10:00:00	Salle de conférence de l'hôtel Radisson Blu à Abidjan
TOTAL SENEGAL S.A.	Ordinaire	18/06/2018	15:00:00	Hôtel Terrou-Bi, Corniche Ouest, Boulevard Martin Luther King à Dakar
SGB CI	Mixte	13/06/2018	09:00:00	Amphithéâtre de la CGECI, Plateau Angle du Boulevard de la République et de l'Avenue Lamblin
FILTISAC CI	Ordinaire	08/06/2018	10:00:00	Immeuble CRRAE - UMOA ABIDJAN-Plateau (RCI) - Debut des inscriptions à 9h00
BICI CI	Ordinaire	07/06/2018	11:00:00	CGECI Abidjan
UNIWAX CI	Ordinaire	07/06/2018	10:00:00	Espace Latrille Events, sis à Abidjan, II Plateaux (Carrefour Duncan)
CFAO MOTORS CI	Ordinaire	05/06/2018	10:00:00	Siège social de CFAO MOTORS CI sis à Abidjan, 117, Boulevard de Marseille
SOGB	Ordinaire	05/06/2018	11:00:00	Salle de conférence de l'immeuble CRRAE-UMOA, Abidjan Plateau
NSBC	Ordinaire	30/05/2018	10:00:00	Espace Latrille Event sis à Abidjan-Cocody, Deux Plateaux, Boulevard Latrille, à proximité du Carrefour Duncan
ECOBANK CI	Ordinaire	29/05/2018	10:30:00	Espace Latrille Event sis à Abidjan-Cocody, Deux Plateaux, Boulevard Latrille
ONATEL BF	Mixte	17/05/2018	10:00:00	Royal Beach Hôtel, OUAGADOUGOU - BURKINA FASO
SUCRIVOIRE	Ordinaire	17/05/2018	09:30:00	Auditorium de la CRRAE-UMOA sise à Abidjan-Plateau (Rue Botreau Roussel)
BANK OF AFRICA CI	Mixte	14/05/2018	10:00:00	Locaux du siège social, Angle Avenue Terrasson de Fougères et Rue Gourgas
PALM CI	Ordinaire	09/05/2018	09:30:00	Salle de Conférence de la CRRAE-UEMOA, sise à Abidjan-Plateau
BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS	Ordinaire	09/05/2018	10:00:00	Salle de conférence de l'immeuble CRRAE-UEMOA, sise au Plateau, Avenue Delafosse prolongée, face à l'hôtel PULLMAN à Abidjan
BANK OF AFRICA ML	Mixte	05/05/2018	09:30:00	Grand-Hôtel
SAPH CI	Ordinaire	03/05/2018	09:30:00	Salle de conférence de CRRAE-UMOA (Versus Bank au Plateau)
SOLIBRA	Ordinaire	24/04/2018	10:30:00	Espace CRISTAL 8, rue du chevalier de Clieu, Zone 4 C, Salle PLATINIUM, ABIDJAN
ECOBANK TG	Ordinaire	24/04/2018	10:30:00	Salle de Conférence du Centre Panafricain Ecobank, 2365, Boulevard du Mono, Lomé, Togo

mercredi 22 août 2018

VIVO ENERGY CI	Ordinaire	19/04/2018	09:00:00	Espace Latrille Event
SONATEL	Ordinaire	17/04/2018	10:00:00	l'hôtel King Fahd Palace à Dakar
BANK OF AFRICA BN	Ordinaire	12/04/2018	10:00:00	Salle de conférence du BENIN MARINA Hôtel
CORIS BANK INTERNATIONAL	Ordinaire	12/04/2018	09:00:00	Hôtel SOPATEL Silmandé SA
SIB	Mixte	06/04/2018	09:00:00	Maison de l'Entreprise (CGECI), Abidjan-Plateau
BANK OF AFRICA BF	Ordinaire	06/04/2018	10:00:00	Salle de Conférence de OUAGA 2000
BANK OF AFRICA NG	Ordinaire	05/04/2018	10:00:00	Centre de formation de la BOA-NIGER (sise à BOA-Siège)
SICABLE	Ordinaire	03/04/2018	10:00:00	Hôtel AZALAI, Boulevard VGE à ABIDJAN
SERVAIR ABIDJAN CI	Ordinaire	28/03/2018	10:00:00	la salle JEWELS de la CGECI sise au Plateau
BANK OF AFRICA SN	Ordinaire	16/03/2018	10:00:00	Immeuble Elan II, 2eme Etage, Route de Ngor, Zone 12, Almadies à Dakar

L'actualité de la BRVM sur nos plateformes digitales

Infos BRVM

Pour recevoir les informations boursières par SMS, souscrivez :



Côte d'Ivoire : *430#
Bénin : *430*15#



Côte d'Ivoire : #139#
Burkina Faso : *310#

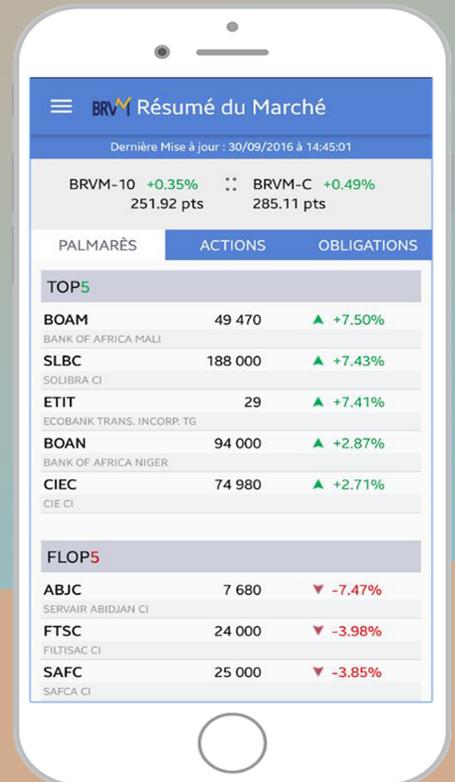


Côte d'Ivoire : *431#
Niger : *512*9#
Togo : *310#

Site web

www.brvm.org

Application Mobile



Nous suivre sur :





CONSEIL REGIONAL DE L'EPARGNE PUBLIQUE
ET DES MARCHES FINANCIERS

INSTRUCTION N° 46 / 2011 (REVISEE)

RELATIVE A LA CLASSIFICATION ET AUX REGLES D'ALLOCATION
D'ACTIFS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF SUR LE MARCHÉ
FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers,

- Vu la Convention du 3 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (ci-après le "Conseil Régional") ;
- Vu l'Annexe à la Convention portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional, notamment en son article 18 ;
- Vu le Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA, notamment ses articles 72 et suivants ;
- Vu le Règlement n°9/2006/CM/UEMOA du Conseil des Ministres du 29 juin 2006 portant adoption des Règles Comptables Spécifiques applicables aux intervenants agréés du marché financier régional ;
- Vu le Règlement n°02/2010/CM/UEMOA relatif aux opérations de titrisation au sein de l'UEMOA ;
- Vu la Décision n° CM/DAC/04/04/2017 du 14 avril 2017 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional ;
- Vu les délibérations du Conseil Régional lors de la 48^{ème} session ordinaire du 09 septembre 2011 ;
- Vu les délibérations du Conseil Régional lors de la 51^{ème} session ordinaire du 04 septembre 2012 ;
- Vu les délibérations du Conseil Régional lors de la 75^{ème} session ordinaire du 05 juin 2018 ;

ARRETE

TITRE I : DEFINITION DES TYPES D'ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

Article 1^{er}

Les Organismes de Placement Collectif ("OPC") sont :

1. les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (désignés ci-après sous l'acronyme "OPCVM") ;
2. les Fonds Communs de Titrisation de Créances (désignés ci-après sous l'acronyme "FCTC").

Les OPCVM prennent la forme de Société d'Investissement à Capital Variable, de Fonds Commun de Placement ou tout autre véhicule de placement collectif agréé par le Conseil Régional.

CHAPITRE I : LES SOCIETES D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Article 2

La Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) est une société anonyme qui a pour objet exclusif la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Article 3

Les Sociétés d'Investissement en Capital à Risque (SICAR) sont des SICAV qui ont principalement pour objet la participation, pour le compte de leurs actionnaires et en vue de sa cession ultérieure notamment sur le marché financier régional, au capital ou au renforcement des fonds propres des entreprises.

Les SICAR ont pour but de faire bénéficier à leurs actionnaires des résultats de la gestion des actifs qu'elles détiennent en contrepartie du risque qu'elles supportent.

Lorsque les actions détenues par une SICAR sont admises à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), cette dernière ne peut les conserver que pendant une durée maximale de deux (2) ans à compter de la date d'admission.

CHAPITRE II : LES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT (FCP)

Article 4

Le Fond Commun de Placement (FCP) est une copropriété de valeurs mobilières. L'investisseur en achetant des parts devient membre d'une copropriété de valeurs mobilières mais ne dispose d'aucun droit de vote. Il n'en est pas actionnaire. Les dispositions relatives à l'indivision et aux sociétés ne lui sont pas applicables.

Les FCP sont représentés par une Société de gestion dans tous les actes intéressant les droits et obligations des porteurs de parts ainsi que dans toute action en justice, tant en demande qu'en défense.

Article 5

Les Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR) sont des FCP qui ont principalement pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa cession ultérieure, au capital ou au renforcement des fonds propres des entreprises.

Article 6

Les Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE) sont des FCP réservés aux salariés d'une société ou d'un groupe de sociétés.

Article 7

7.1 Tout Fonds Commun de Placement qui vient à détenir un actif supérieur à cinq (05) milliards de FCFA doit mettre en place le dispositif de contrôles et de surveillance ci-après :

7.1.1 Un Comité de Surveillance

Le Comité de Surveillance doit être composé de cinq (05) membres dont :

- un (01) Président, personne physique n'ayant aucun lien avec la Société de Gestion et le Dépositaire du Fonds ;
- une (01) personne physique et indépendante de tout lien avec la SGO ou avec les FCP sous gestion et leur dépositaire, dont le Président du Comité sera issu ;
- trois (03) porteurs de parts du Fonds Commun de Placement et n'ayant aucun lien avec la Société de Gestion et le Dépositaire du Fonds.

Le Comité de surveillance :

- exerce un contrôle permanent de la gestion assurée par la Société de Gestion ;

- veille à ce que l'OPCVM en dépassement respecte la réglementation en vigueur de façon globale et particulièrement celle relative aux règles d'investissement et d'allocation d'actifs ;
- transmet au Conseil Régional, trimestriellement, un rapport circonstancié sur ses missions.

7.1.2 Un dispositif de reporting de Contrôle Interne

Le Contrôleur Interne de la Société de Gestion doit transmettre mensuellement au CREPMF (au plus tard le 5 de chaque mois suivant), un rapport sur l'évolution de l'activité de la SGO et de ses Fonds sous gestion, d'une part, et sur le respect des règles d'investissement et d'allocation des actifs, d'autre part.

Il doit veiller à ce que les recommandations issues de ses contrôles soient mises en œuvre dans les délais impartis et que la SGO ne prenne aucune décision qui aura pour conséquence d'aggraver les manquements constatés.

7.1.3 Un dispositif de reporting du Dépositaire du FCP

Le Dépositaire du FCP doit transmettre trimestriellement au CREPMF (au plus tard le 15 du mois suivant la fin du trimestre), un rapport sur le mouvement des flux de l'OPCVM ainsi que sur le contrôle du respect des règles de gestion.

Dans le cas où une opération lui paraît irrégulière, le Dépositaire doit en demander la régularisation, et prendre toutes mesures conservatoires qu'il juge utiles. Il doit, sans délai, informer le CREPMF.

7.2 L'actif maximum que peut détenir un Fonds Commun de Placement est fixé à vingt-cinq (25) milliards de FCFA.

Tout FCP qui vient à détenir un actif supérieur à vingt-cinq (25) milliards de FCFA doit le déclarer, sans délai, au Conseil Régional.

Aucun FCP ne peut détenir, au cours de (06) mois consécutifs, un actif supérieur à vingt-cinq (25) milliards de FCFA, auquel cas le FCP devra, dans le délai de six (6) mois, se transformer en SICAV ou procéder à une scission.

7.3 Les dispositions de l'alinéa 7.2 ci-dessus ne s'appliquent pas aux Fonds Communs de Placement d'Entreprises, aux Fonds Communs de Placement dédiés uniquement aux filiales d'un groupe d'Entreprises, aux Fonds Communs de Placement à Risques et aux Fonds Communs de Placement « contractuels ».

TITRE II : CLASSIFICATION DES OPCVM

Article 8

Les OPCVM sont classés selon les catégories suivantes : les OPCVM « actions », les OPCVM « obligations à court terme », les OPCVM « obligations à moyen et long terme », les OPCVM « contractuels » et les OPCVM « diversifiés ».

Article 9

Un OPCVM « actions » respecte en permanence l'un des critères suivants :

- 9.1 Etre investi à hauteur de 70 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions », en actions, et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la BRVM ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public au sein de l'UEMOA.
- 9.2 Etre investi à hauteur de 90 % au moins de ses actifs en titres d'OPCVM « actions » hors liquidités.

Article 10

Un OPCVM « obligations à court terme » respecte en permanence l'un des critères suivants :

- 10.1 Etre investi à hauteur de 70 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations à court terme » ou titres de FCTC, en :
- emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne au sein de l'Union dont la durée de vie restante ne dépasse pas les deux ans ;
 - bons, obligations du trésor assimilables et emprunts obligataires garantis par un Etat de l'Union dont la durée de vie restante ne dépasse pas les deux ans ;
 - valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par les Etats de l'Union ;
 - valeurs mobilières représentant des titres à court terme émis sur le marché monétaire régional.
- 10.2 Etre investi dans une proportion d'au moins 90 % de ses actifs, hors liquidités, en titres d'OPCVM « obligations à court terme » ou titres de FCTC.

Article 11

Un OPCVM « obligations à moyen et long terme » respecte en permanence l'un des critères suivants :

- 11.1 Etre investi à hauteur de 90 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations à moyen et long terme » et liquidités, en :
- emprunts obligataires ayant fait l'objet d'appel public à l'épargne ou par placement privé au sein de l'Union dont la durée de vie restante excède deux ans ;
 - obligations assimilables du trésor et emprunts obligataires garantis par les Etats de l'Union dont la durée de vie restante dépasse deux ans ;
 - valeurs mobilières représentant des titres de créance à moyen et long terme émis par les Etats de l'Union ;
 - valeurs mobilières représentant des titres à moyen et long terme émis sur le marché monétaire.
- 11.2 Etre investi dans une proportion de 90 %, hors liquidités, de titres d'OPCVM « obligations à moyen et long terme » ou titres de FCTC.

Article 12

- 12.1 Un «OPCVM contractuel» est l'OPCVM dont l'engagement de la société de gestion du FCP ou de la SICAV, selon le cas, porte contractuellement sur un résultat concret exprimé en termes de performance et/ou de garantie en montant investi par le souscripteur. En contrepartie de cette garantie, la Société de Gestion du FCP ou la SICAV peut exiger du souscripteur, des engagements portant sur le montant investi et / ou la durée de détention des titres de l'OPCVM.
- 12.2 Les engagements sur le montant investi ou sur la durée de détention des titres de l'OPCVM peuvent être formalisés de différentes manières qui devront, le cas échéant, être présentés dans les différents documents constitutifs du dossier d'agrément de l'OPCVM.

Article 13

- 13.1 Un OPCVM « diversifié » est l'OPCVM qui n'est ni OPCVM « actions », ni un OPCVM « obligations à court terme », ni un OPCVM « obligations à moyen et long terme », ni un OPCVM « contractuel ».
- 13.2 Un OPCVM « diversifié » ne peut à aucun moment être investi à hauteur de plus de 70 % en actions et/ou assimilés, ni être investi à hauteur de plus de 70 % en obligations à court terme ou à moyen et long terme, en titres de créances émis sur le marché monétaire, en titres d'autres OPCVM ou de FCTC.

TITRE III : LES REGLES D'ALLOCATION DES ACTIFS

Article 14

Les actifs gérés par les OPCVM doivent être constitués, dans les conditions définies par leur Règlement, de :

- valeurs mobilières émises, dans l'UMOA, par appel public à l'épargne ou par placement privé et/ou admises à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ou de tout marché réglementé autorisé par le Conseil Régional ;
- bons et obligations du trésor et titres de créances émis sur le marché monétaire de l'UMOA ;
- parts et titres de créances d'OPC émis dans l'UMOA.

Les OPCVM peuvent comprendre des disponibilités courantes placées à court terme ou à vue.

Les placements autres que ceux mentionnés à l'alinéa qui précède sont soumis à l'autorisation préalable du Conseil Régional. Le pourcentage de ces placements ne peut en aucun cas excéder la limite de 15 % des actifs de l'OPCVM.

Article 15

Les dispositions de l'article 14 ci-dessus ne s'appliquent pas aux FCPR, ni aux SICAR dont les actifs peuvent être investis en titres non cotés ou servir d'avance sous forme de compte courant d'associé.

En raison de la nature risquée de l'investissement, seuls les investisseurs qualifiés sont autorisés à prendre une participation dans de tels OPCVM. Sont considérés de droit comme investisseurs qualifiés, les banques, les établissements financiers, les Sociétés de Gestion d'Intermédiation, les Sociétés de Gestion de Patrimoine agissant pour leur propre compte, les compagnies d'assurance et de réassurance, les sociétés de groupe d'assurance, les mutuelles et unions de mutuelles, les institutions de prévoyance, les caisses de dépôts, d'amortissement ou de stabilisation, les sociétés d'investissement à capital fixe ou de capital-risque et les fonds de gestion alternative.

Les autres investisseurs qualifiés sont inscrits sur une liste approuvée par le Conseil Régional.

Article 16

Aucun OPCVM ne peut employer plus de 15 % de ses actifs dans des valeurs mobilières émises par un même émetteur, sauf s'il s'agit de valeurs émises ou garanties par des Etats de l'UMOA.

Dans le cas de valeurs émises ou garanties par les Etats de l'Union, le plafond ci-dessus peut être porté à 25 %.

Le ratio précédent peut également atteindre 20 % pour les titres de capital cotés dont la pondération dans l'indice boursier de référence, tel que calculé par la BRVM, dépasse 10 %.

Le rapport entre la valeur totale des titres de capital qu'un OPCVM détient auprès des émetteurs dans chacun desquels il investit plus de 15 % et son actif net ne peut dépasser, en aucun cas, 45 %.

Article 17

Les dispositions de l'article 16 ci-dessus ne s'appliquent pas au FCPE dont les actifs doivent être constitués en permanence et à hauteur d'au moins 20 %, par des actions de la société ou du groupe de sociétés qui emploie les porteurs de parts si ses titres sont cotés et 30 % dans le cas contraire.

Article 18

Les liquidités qui peuvent être comprises dans les actifs d'un OPCVM ne peuvent dépasser un plafond de 20 % de ses actifs.

Article 19

Tout manquement aux règles d'allocation des actifs ci-dessus définies pendant une période consécutive d'un mois doit faire l'objet d'une déclaration, sans délai, au Conseil Régional.

En tout état de cause, tout dépassement des ratios doit être régularisé dans un délai maximal de deux (2) mois. Avant toute régulation, le Dépositaire veille à ce qu'aucune décision d'investissement n'ait pour effet des transactions susceptibles d'aggraver le manquement.

TITRE IV : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 20

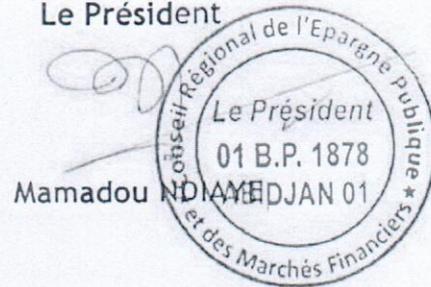
Les OPCVM agréés avant la publication de la présente instruction disposent, à compter de cette date de publication, d'un délai de six (06) mois, pour se mettre en conformité avec les dispositions de ladite décision.

Article 21

La présente instruction, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature. Elle sera publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 30 juillet 2018

Le Président



COMMUNIQUE DE PRESSE



Ecobank Transnational Incorporated annonce la nomination de Paul-Harry AITHNARD comme Directeur général de Ecobank Côte d'Ivoire et Directeur régional pour la zone UEMOA

Lomé, le 22 août 2018 – Ecobank Transnational Incorporated, maison-mère du Groupe Ecobank, annonce la nomination de Paul-Harry Aithnard comme prochain Directeur général de sa filiale Ecobank Côte d'Ivoire et Directeur régional pour la zone UEMOA. Paul-Harry Aithnard est actuellement Directeur, Groupe en charge des Valeurs mobilières, Gestion de patrimoine et d'actifs

Cette nomination intervient à l'issue d'un processus de recrutement interne, initié pour remplacer Charles Daboiko, actuel Directeur régional UEMOA dont le départ à la retraite est annoncé pour novembre 2018. Charles Daboiko continuera à diriger Ecobank Côte d'Ivoire et la zone UEMOA jusqu'à sa retraite en novembre 2018.

Paul-Harry Aithnard a 20 ans d'expérience professionnelle : il a rejoint Ecobank Transnational Incorporated en 2008 en tant que Directeur Groupe, en charge de la Recherche. Avant de rejoindre Ecobank, il a travaillé chez "BBSP Investment Advisory" où il a assumé respectivement les fonctions de Responsable global des Matières premières, Co-Responsable du Conseil en Macro Investissements, Directeur général adjoint (Montréal-New York) ; il a également été Maître de Conférences pour les niveaux MBA et BBA à HEC Business School de Montréal.

Paul-Harry Aithnard est titulaire d'une Maîtrise en Finance de 'HEC Business School' de Montréal, d'un diplôme de troisième cycle en Administration des affaires de la même Ecole de Commerce et d'une Maîtrise en Histoire de l'Université Paris IV (Sorbonne).

FIN



Madibinet Cisse
Secrétaire Général

À propos d'Ecobank

Créée à Lomé, au Togo, en 1988, Ecobank Transnational Incorporated (« ETI ») est la maison-mère du Groupe Ecobank, le principal groupe bancaire indépendant panafricain. Le Groupe est actuellement présent dans 36 pays africains : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo (Brazzaville), Congo (République démocratique), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. Le Groupe emploie plus de 17 000 personnes dans 40 pays, dans plus de 1200 agences et bureaux. Ecobank est une banque universelle offrant des produits et services de banque de grande clientèle, banque de détail et banque d'investissement et des services monétaires aux gouvernements, aux institutions financières, aux sociétés multinationales, aux organisations internationales, aux petites, moyennes et micro entreprises ainsi qu'aux particuliers. Pour de plus amples informations, veuillez consulter : www.ecobank.com.

COMMUNIQUE DE PRESSE



Ecobank Transnational Incorporated annonce la nomination de Yves Mayilamene au poste de Directeur Exécutif Groupe, Ressources Humaines

Lomé, le 22 août 2018 –Ecobank Transnational Incorporated (ETI), maison-mère du Groupe Ecobank, annonce la nomination de Yves Mayilamene au poste de Directeur Exécutif Groupe, Ressources Humaines. Cette nomination fait suite à la démission de Julie Essiam en début d'année, de la tête des Ressources Humaines du Groupe. Yves Mayilamene dont la nomination est effective immédiatement, relèvera directement du Directeur général du Groupe, en tant que membre du Comité exécutif du Groupe.

Avant cette nomination, Yves Mayilamene était Directeur adjoint Groupe, ressources humaines et Directeur des ressources humaines pour Ecobank Nigeria.

Yves Mayilamene a rejoint Ecobank en 2012 avec plus de 15 ans d'expérience dans le domaine des ressources humaines, couvrant tous les aspects des ressources humaines en Europe et en Afrique subsaharienne. Il a débuté sa carrière chez British American Tobacco (BAT) en tant que cadre stagiaire, puis a occupé différents postes de haut niveau dans différentes zones d'implantation géographiques de l'institution (Congo, Suisse, Sénégal et Kenya). Il a ensuite rejoint le secteur des télécommunications en 2006 en occupant la fonction de Directeur des ressources humaines, Zone Afrique francophone pour Celtel / Zain. En 2010, il a été nommé Directeur des ressources humaines pour Airtel, couvrant 17 pays du groupe.

Yves Mayilamene est titulaire d'un master en économie, finance et gestion (ingénieur commercial) de l'Université de Mons en Belgique et de divers certificats et diplômes en leadership, gestion du changement et autres domaines liés aux ressources humaines (INSEAD, Said, etc.).

FIN



Madibinet CISSE
Secrétaire Général

À propos d'Ecobank

Créée à Lomé, au Togo, en 1988, Ecobank Transnational Incorporated (« ETI ») est la maison-mère du Groupe Ecobank, le principal groupe bancaire indépendant panafricain. Le Groupe est actuellement présent dans 36 pays africains : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo (Brazzaville), Congo (République démocratique), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. Le Groupe emploie plus de 17 000 personnes dans 40 pays, dans plus de 1200 agences et bureaux. Ecobank est une banque universelle offrant des produits et services de banque de grande clientèle, banque de détail et banque d'investissement et des services monétiques aux gouvernements, aux institutions financières, aux sociétés multinationales, aux organisations internationales, aux petites, moyennes et micro entreprises ainsi qu'aux particuliers. Pour de plus amples informations, veuillez consulter : www.ecobank.com.

COMMUNIQUE DE PRESSE



Ecobank Transnational Incorporated annonce la nomination de Josephine Anan-Ankomah au poste de Directrice Exécutive Groupe, Banque commerciale

Lomé, le 22 août 2018 – Ecobank Transnational Incorporated la maison mère du Groupe Ecobank annonce la nomination de Josephine Anan-Ankomah au poste de Directrice Exécutive Groupe, Banque commerciale, avec effet immédiat. Cette nomination qui intervient suite à un recrutement interne établit Joséphine Anan-Ankomah membre du Comité Exécutif du groupe. A ce titre, elle rendra directement compte au Directeur général du Groupe.

Le poste de Directrice Exécutive, Banque Commerciale est devenu vacant à la suite de la nomination de Laurence do Rego au poste de Conseillère principale au cabinet du Directeur général du Groupe.

Avant cette nomination, Josephine Anan-Ankomah était Directrice générale d'Ecobank Gambie.

Joséphine Anan-Ankomah est un banquier complet avec plus de 25 ans d'expérience au sein d'Ecobank dont elle avait rejoint la filiale du Ghana en 1992 en tant que Trésorier. Elle a occupé divers autres postes de responsabilité au sein de la banque, tels que Trésorier régional, Directeur des opérations à l'échelle régionale, responsable de la stratégie d'entreprise et du Business Development (Ecobank Ghana) et Directrice adjointe de la Banque d'Investissement (Ecobank Ghana).

Josephine Anan-Ankomah est titulaire d'un MBA en finance de l'Université du Ghana et d'une licence en économie et sociologie de la même université. Elle est également membre de l'Association des experts comptables agréés du Ghana.

FIN

Madibinet Cisse

Secrétaire Général

À propos d'Ecobank

Créée à Lomé, au Togo, en 1988, Ecobank Transnational Incorporated (« ETI ») est la maison-mère du Groupe Ecobank, le principal groupe bancaire indépendant panafricain. Le Groupe est actuellement présent dans 36 pays africains : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Congo (Brazzaville), Congo (République démocratique), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Ouganda, République Centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. Le Groupe emploie plus de 17 000 personnes dans 40 pays, dans plus de 1200 agences et bureaux. Ecobank est une banque universelle offrant des produits et services de banque de grande clientèle, banque de détail et banque d'investissement et des services monétiques aux gouvernements, aux institutions financières, aux sociétés multinationales, aux organisations internationales, aux petites, moyennes et micro entreprises ainsi qu'aux particuliers. Pour de plus amples informations, veuillez consulter : www.ecobank.com.

CALENDRIER DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

ANNEE : 2018

Titres	Montant du dividende net par action en FCFA	Numéro de l'Avis	Date de publication de l'Avis au BOC	Ex-coupon	Date de paiement du dividende
				T-2	T
BOA SENEGAL	160	043-2018 BRVMDG	09/04/2018	26/04/2018	02/05/2018
BOA BURKINA FASO	358	046-2018 BRVMDG	13/04/2018	02/05/2018	07/05/2018
BOA BENIN	407	049-2018 BRVMDG	17/04/2018	09/05/2018	15/05/2018
SONATEL SENEGAL	1 500	055-2018 BRVMDG	07/05/2018	18/05/2018	23/05/2018
BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS CI	182	064-2018 BRVMDG	15/05/2018	28/05/2018	30/05/2018
SICABLE CI	100	067-2018 BRVMDG	16/05/2018	29/05/2018	31/05/2018
BOA MALI	290	068-2018 BRVMDG	16/05/2018	29/05/2018	31/05/2018
BOA NIGER	379,44	069-2018 BRVMDG	16/05/2018	29/05/2018	31/05/2018
BOA CI	295	065-2018 BRVMDG	16/05/2018	04/06/2018	06/06/2018
ONATEL BURKINA FASO	727,9125	074-2018 BRVMDG	23/05/2018	04/06/2018	06/06/2018
SIB CI	945	076-2018 BRVMDG	25/05/2018	06/06/2018	08/06/2018
SOLIBRA CI	2 322	078-2018 BRVMDG	29/05/2018	12/06/2018	14/06/2018
SERVAIR ABIDJAN CI	98,97	081-2018 BRVMDG	04/06/2018	18/06/2018	20/06/2018
ECOBANK CI	1 844	080-2018 BRVMDG	01/06/2018	20/06/2018	22/06/2018
NSIA BANQUE CI	466,1	085-2018 BRVMDG	07/06/2018	21/06/2018	25/06/2018
BICI CI	213,56	092-2018 BRVMDG	18/06/2018	28/06/2018	02/07/2018
CORIS BANK INTERNATIONAL BF	336	096-2018 BRVMDG	21/06/2018	03/07/2018	05/07/2018
UNIWAX CI	173,70	103-2018 BRVMDG	29/06/2018	11/07/2018	13/07/2018
SGB CI	585	102-2018 BRVMDG	29/06/2018	13/07/2018	17/07/2018
CIE CI	31,95	111-2018 BRVMDG	06/07/2018	18/07/2018	20/07/2018
SOGB CI	432	100-2018 BRVMDG	27/06/2018	19/07/2018	23/07/2018
VIVO ENERGY CI	42,86	107-2018 BRVMDG	04/07/2018	19/07/2018	23/07/2018
BERNABE CI	63	109-2018 BRVMDG	05/07/2018	23/07/2018	25/07/2018
TOTAL SN	56,25	116-2018 BRVMDG	13/07/2018	25/07/2018	27/07/2018
CFAO MOTORS CI	9,90	117-2018 BRVMDG	13/07/2018	25/07/2018	27/07/2018
FILTISAC CI	161,27	125-2018 BRVMDG	30/07/2018	13/08/2018	16/08/2018
SMB CI	450	130-2018 BRVMDG	13/08/2018	27/08/2018	29/08/2018
SODECI	270	131-2018 BRVMDG	13/08/2018	27/08/2018	29/08/2018
TRACTAFRIC MOTORS CI	3 839	132-2018 BRVMDG	16/08/2018	29/08/2018	31/08/2018

